

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2012**

A 20H30

Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance	17
Absents	2
Votants	19

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 8 mars 2012, s'est réuni le **vendredi 16 mars 2012 à 20h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Monsieur LA VAULLEE Henri a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale		x	M. LEROY	
8. M. VILLEMEN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal		x	M. THOMAS	
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

L'ordre du jour était le suivant :

- N° 2012/001 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 - Approbation du Conseil Municipal du 15 décembre 2011
- N° 2012/002 Finances locales – Fiscalité – 07-02 -
Fixation des taux de fiscalité locale 2012
- N° 2012/003 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS
- N° 2012/004 Commande publique – Autres contrats – 01-04 -
Programme ONF 2012
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2012
- N° 2012/005 Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 -
Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion
des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 2012/006 Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01 -07 –
Enfouissement du réseau électrique basse tension impasse
de la Gare
- N° 2012/007 Commande publique – Marchés Publics – Avenants – 01-01-02
Avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre relatif
aux travaux d'aménagement de la rue sous le Bois à Pouxoux
- N° 2012/008 Commande publique – Marchés Publics – 01-01
Signature d'un marché complémentaire au marché de maîtrise
d'oeuvre relatif à la réalisation d'une chaufferie bois
- N° 2012/009 Commande Publique – Actes spéciaux et divers - 01-07
Extension du réseau EDF
- N° 2012/010 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations
Commande publique – marchés d'un montant inférieur à 193 000 €HT
- N° 2012/011 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Budget de l'Eau – Admissions en non-valeur
- N° 2012/012 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget Principal -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 - Vote du Budget Primitif 2012
- N° 2012/013 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de l'Eau -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 - Vote du budget primitif 2012
- N° 2012/014 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt
-
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 - Vote du Budget Primitif 2012
- N° 2012/015 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget du
Lotissement les Clos-
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 - Vote du Budget Primitif 2012

N° 2012/016 Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Chaufferie bois - Vote du Budget Primitif 2012

N° 2012/017 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
- Budget principal - Autorisations d'acquisitions, de travaux et d'études
Finances locales – Subventions – 07-05 -
Budget principal - Demandes de subventions

N° 2012/018 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Modification du tableau des effectifs

N° 2012/019 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Ligneville

N° 2012/020 Questions diverses

Délibération n° 2012/001

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 15 décembre 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011

PREND NOTE des interventions de :

- Madame Edith GREMILLET et de Monsieur Jean-François BLUNTZER qui demandent un état des dépenses et des recettes à jour relatif aux bois de chauffage et notamment aux houppiers

et de la réponse de Monsieur le Maire qui propose d'organiser rapidement une réunion avec l'ONF

- Monsieur Jean-Louis THOMAS qui demande que soit rapportée la délibération 2011/086 du 15 décembre 2011 qui créait 3 emplois occasionnels d'adjoints d'animation

et de la réponse de Monsieur le Maire qui précise que, s'agissant d'emplois occasionnels ouverts pour une mission et une durée déterminée, il n'y a pas lieu de rapporter la délibération.

Délibération n° 2012/002

Finances locales – Fiscalité – 07-02 -
Fixation des taux de fiscalité locale 2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2012 :

- taux de taxe d'habitation : 21,17 %
- taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 15,08 %
- taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 26,54 %
- taux de Cotisation Foncière des Entreprises : 18,35 %

Délibération n° 2012/003
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –
Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 2012/004
Commande publique – Autres contrats – 01-04 –
Programme ONF 2012
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2012

Conformément à l'application du régime forestier, l'Office National des Forêts a établi le programme d'actions au titre de l'année 2012 pour les travaux à entreprendre en forêt communale et a présenté la liste des coupes à marteler en 2012.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale pour 2012,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE l'inscription de 71 640 €HT au titre des travaux 2012, répartis de la façon suivante :

- investissement 7 100 €HT
- fonctionnement 64 540 €HT

DONNE délégation au Maire pour signer les documents, devis et conventions de maîtrise d'oeuvre correspondants

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes à marteler telles qu'elles ont été définies dans son tableau.

Délibération n° 2012/005
Finances locales – Contributions budgétaires – 07-06 –

Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil

A partir du 1er janvier 2011, les chiffres officiels de la population sont fixés ainsi :

- Jarménil : 421
- Pouxoux : 2 012

Les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent à présent de la façon suivante :

- Jarménil : 17,30 %, arrondis à 17 %
- Pouxoux : 82,70 %, arrondis à 83 %

Le Conseil Municipal, après délibération et une abstention Monsieur Damien SIBILLE qui souhaite que l'avis du Conseil Municipal soit recueilli avant que la Commission Syndicale programme des travaux

DECIDE que les participations 2012 s'élèvent à :

- 7 140 € pour Jarménil
- 34 860 € pour Pouxoux

Délibération n° 2012/006

Commande publique – Actes spéciaux et divers – 01 -07 –

Enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare

Monsieur le Maire fait part du projet concernant l'enfouissement du réseau électrique basse tension impasse de la Gare.

Puis, il indique que les travaux sont estimés à 56 200€TTC et qu'ils sont susceptibles d'être financés au titre de la convention Environnement et Cadre de vie.

La participation de la Commune s'élève à 20% du montant TTC des travaux, plafonné à 110 000€TTC de travaux, puis 40% du montant TTC des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 20 décembre 2007.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France Télécom
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- de réfection de chaussée
- de réfection des trottoirs

Le Conseil Municipal, après délibération, et une voix contre le projet de l'Impasse de la Gare : Monsieur Jean-François BLUNTZER

AUTORISE la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 56 200€, sous réserve de l'octroi de l'une des subventions

DEMANDE au Syndicat Mixte départemental d'Electricité des Vosges de bien vouloir solliciter les subventions auprès de la convention « Environnement et Cadre de Vie »

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 11 240 €, représentant 20% du montant des travaux TTC, plafonné à 110 000€TTC de travaux, puis 40% du montant TTC des travaux au-delà de ce montant.

Délibération n° 2012/007

Commande publique – Marchés Publics – Avenants – 01-01-02

Avenant au marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux d'aménagement de la rue sous le Bois à Pouxoux

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2011/078 du 7 novembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal autorisait la signature d'un avenant et d'un marché complémentaire au marché de travaux « Aménagement de la rue sous le bois à Pouxoux », portant le marché de 500 000 €HT à 559 781,86 €HT.

La rémunération du maître d'oeuvre, fixée à 2% du montant HT des travaux, doit être ajustée. Il convient de régulariser un avenant de 1 195,64 €HT.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 12 janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération, et

- 1 abstention : Monsieur Damien SIBILLE
- 2 voix contre : Madame Edith GREMILLET et Monsieur Jean-François BLUNTZER

AUTORISE la signature de l'avenant n°1 sur le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue sous le bois à Pouxoux d'un montant de 1 195,64 €HT.

Délibération n° 2012/008

Commande publique – Marchés Publics – 01-01

Signature d'un marché complémentaire au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation d'une chaufferie bois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui rappelle que le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation d'une chaufferie bois a été signé le 27 mai 2011 pour un montant de 35 860 €HT.

Ce montant correspondait à un coût prévisionnel de travaux de 484 000 €HT.

Au fur et à mesure du déroulement de la mission de maîtrise d'oeuvre, il est apparu primordial, eu égard aux retours d'expérience des communes voisines dotées d'une chaufferie bois, de changer le système de désilage, initialement prévu par bras rotatifs, par un système à échelles racleuses en fond de silo et transporteur à vis sans fin.

Ce système d'alimentation de la chaudière bois plus performant, mais plus dispendieux, épargne d'une part les interventions humaines et évite d'autre part la stagnation des plaquettes ainsi que leur fermentation en fond de silo.

Ce changement important a impacté les coûts suivants :

- génie civil pour un montant de	55 000 €HT
- serrurerie pour un montant de	10 000 €HT
- process pour un montant de	<u>85 000 €HT</u>
soit un total de	150 000 €HT

Par ailleurs, la commission municipale a demandé à la maîtrise d'oeuvre de modifier les plans de génie civil en prévoyant un espace susceptible de recevoir une chaudière supplémentaire. Le coût du génie civil, du caillebotis et du système de vis intégré au béton justifie une augmentation prévisionnelle du coût des travaux d'environ 24 600€HT

Ces modifications, imprévisibles lors de la signature du contrat de maîtrise d'oeuvre, ont porté le coût prévisionnel des travaux à 658 599,40 €HT.

Il est donc nécessaire de signer un marché complémentaire au marché de maîtrise d'oeuvre.

Marché de travaux initial HT	484 000,00 €
Rémunération initiale du maître d'oeuvre HT	35 860,00 €
Marché de travaux définitif HT	658 599,40 €
Rémunération définitive du maître d'oeuvre HT	48 802,22 €
Marché complémentaire HT	12 942,22 €

La commission d'appel d'offres a rendu un avis favorable le 7 mars 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions :

- Monsieur Jean HANTZ
- Monsieur Nicolas VILLEMEN qui n'est pas convaincu par le projet « chaufferie bois » et en raison du coût des travaux

AUTORISE le Maire à signer un marché complémentaire au marché initial de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation d'une chaufferie bois.

Délibération n° 2012/009

Commande Publique – Actes spéciaux et divers - 01-07

Extension du réseau EDF

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel ROUSSEL, 4ème Adjoint qui expose que, dans le cadre de la loi SRU, toute demande de permis de construire fait l'objet d'une demande d'avis auprès de ERDF afin de connaître si le projet nécessite ou non une extension de réseau. Dans le cas où le réseau actuel n'est pas suffisant, ERDF adresse un devis à la collectivité afin qu'elle prenne connaissance du montant de l'extension qu'elle devra prendre en charge financièrement.

Puis, il informe que la société VMC CANTON a déposé une demande de permis pour la construction de trois pavillons, sur la parcelle cadastrée section AN 356, située en zone UB du Plan d'Occupation des Sols.

L'avis de ERDF fait apparaître la nécessité d'étendre le réseau pour alimenter la parcelle constructible. Le coût de l'opération est estimé à 2 359,11 € HT.

Le Maire précise que le pétitionnaire s'est engagé par écrit à prendre en charge le coût de cette participation communale.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la réalisation de l'extension du réseau EDF et sur la répercution du coût des travaux au pétitionnaire suite à son accord,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND une décision de principe et s'engage à faire réaliser les travaux d'extension du réseau EDF, dans le courant du 1er semestre 2012,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2012,

CHARGE Monsieur le Maire de recouvrer le coût de ces travaux auprès de la VCM Canton.

Délibération n° 2012/010

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Commande publique – marchés d'un montant inférieur à 193 000 €HT

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 15 avril 2008, Monsieur le Maire a signé, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 décembre 2011, le marché suivant :

1 - marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'une bibliothèque-garderie le 26 janvier 2012 :

avec le cabinet d'architectures François LAUSECKER de Gérardmer pour un taux de rémunération de 12,50% à appliquer sur une enveloppe financière prévisionnelle de 600 000 €HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 75 000 €HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal.

Délibération n° 2012/011

Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01

Budget de l'Eau – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josette AUBERTIN, 2ème Adjointe, qui informe l'Assemblée que le comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement des titres suivants relatifs à des factures d'eau :

Redevables	Exercices	Références pièces	Montants €
Franck SALOMON	2007	900010000814	228,27
Gilles ROUXEL	2007	900010000801	679,91
Bernadette DAGNEAUX	2008	900007000244	8,05
Dominique PARROTTA	2010	ART 709	24,19
TOTAL NON-VALEUR			940,42

Ces créances étant devenues irrécouvrables, il y a lieu de prononcer leur admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 voix contre, Monsieur Jean-François BLUNTZER

ADMET en non-valeur les titres précités pour un montant de 940,42 €

Délibération n° 2012/012
Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 – Budget Principal –
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 – Vote du budget primitif 2012

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2011, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 2 abstentions : Messieurs Jean HANTZ et Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2011 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, et 1 abstention : Monsieur Jean-Louis THOMAS

AFFECTE partiellement le résultat de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 639 740,18 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 204 614,38 €

REPORTE l'excédent de la section investissement, soit 47 742,29 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération et :

- 3 abstentions : Madame Edith GREMILLET, Messieurs Jacques HUREL et Jean HANTZ
- 2 voix contre : Messieurs Daniel REMY et Jean-Louis THOMAS

VOTE le Budget Primitif 2012 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 687 681,45 €	1 687 681,45 €
INVESTISSEMENT	3 373 064,56 €	3 373 064,56 €

Délibération n° 2012/013

**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de l'Eau -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 - Vote du budget primitif 2012**

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2011, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention : Monsieur Jean-Louis THOMAS

VOTE le Compte Administratif 2011 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AFFECTE partiellement l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 12 993,19 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 133 508,88 €

REPORTE l'excédent d'investissement, soit 2 529,95 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2012 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	259 927,72 €	259 927,72 €
INVESTISSEMENT	413 760,06 €	413 760,06 €

PRECISE que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau sera supporté à hauteur de 50 % et le temps de travail de l'agent administratif sera supporté à hauteur de 35 heures par le budget de l'eau.

Délibération n° 2012/014

**Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget de la Forêt -
Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif –
Affectation des Résultats 2011 - Vote du budget primitif 2012**

Le Compte de Gestion 2011, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2011

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

VOTE le Compte Administratif 2011 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

AFFECTE partiellement l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit 36 985,00 €

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 95 168,65 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 1 784,00 €

PRECISE que l'affectation à la section d'investissement se limite à 36 985,00 €, malgré un résultat de clôture déficitaire de 66 985,00€ car la notification de la subvention du Conseil Régional de 30 000€ pour l'acquisition du Fort d'Arches n'avait pas encore été notifiée au 31 décembre 2011. Cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2012.

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2012 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	233 725,78 €	233 725,78 €
INVESTISSEMENT	124 976,00 €	124 976,00 €

Délibération n° 2012/015

Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 - Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2011 - Vote du budget primitif 2012

Le Compte de Gestion 2011, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l' Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2011

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

VOTE le Compte Administratif 2011 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

REPORTE l'excédent de fonctionnement, soit 130 665,63 €

REPORTE le déficit d'investissement, soit 200 904,50 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2012 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	200 905,50 €	200 905,50 €
INVESTISSEMENT	200 904,50 €	200 904,50 €

Délibération n° 2012/016
Finances locales – Décisions Budgétaires – 07-01 –
Budget Chaufferie bois - Vote du budget primitif 2012

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2011/085 du 15 décembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal décidait la création, à compter du 1er janvier 2012, d'un budget annexe M4 « Chaufferie bois », assujetti à la TVA.

Le Conseil Municipal autorisait par ailleurs l'imputation sur le Budget annexe « Chaufferie bois » de toutes les écritures supportées antérieurement par le Budget Principal.

Monsieur le Maire précise que les dépenses s'élèvent à 40 028,80€HT et qu'une subvention a été encaissée pour un montant de 1 788,00€.
Ces éléments sont incorporés dans le Budget Primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération et 1 abstention : Monsieur Nicolas VILLEMEN qui n'est pas convaincu par le projet « chaufferie bois » et en raison du coût des travaux

VOTE le Budget Primitif 2012 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	57 910,00 €	57 910,00 €
INVESTISSEMENT	869 280,00€	869 280,00 €

PRECISE que ce budget est exceptionnellement équilibré par un abondement du Budget Principal à hauteur de 57 910€ pour les raisons suivantes :

- le budget « Chaufferie bois » doit rembourser au Budget Principal les dépenses préalablement prises en charge par ce dernier pour un montant de 40 028,80€HT et le financement attendu ne comprend pas ces dépenses
- la construction de la chaufferie bois n'a pas commencé, il n'est donc pas prévu de recettes sur le budget « Chaufferie bois ».

Délibération n° 2012/017
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 -
Budget principal - Autorisations d'acquisitions, de travaux et d'études
Finances locales – Subventions – 07-05 - Budget principal -
Demandes de subventions

Le Maire expose que les programmes d'investissements suivants sont inscrits au Budget Primitif 2012 :

	Imputations	Montants TTC
Voirie	2315/259	90 040,00 €
Stade de football	2313/256	900 000,00 €
Salle de convivialité	2313/249	350 000,00 €
Bibliothèque - Garderie	2315/251	600 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de l'ensemble de ces acquisitions et de ces travaux

SOLLICITE les meilleures subventions possibles :

- du Conseil Régional de Lorraine
- du Conseil Général des Vosges
- de la Fédération de Football Français et du Centre National du Développement du Sport pour la création d'un terrain de football en synthétique et la rénovation de son éclairage public
- et au titre de la Réserve Parlementaire.

Délibération n° 2012/018

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Modification du tableau des effectifs

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Pouxieux,

Considérant que le tableau des effectifs a fait l'objet d'une délibération en date du 19 juillet 2011,

Considérant que les nécessités du service justifient la transformation d'un poste de Adjoint Administratif Principal de 1ère classe en un poste de Rédacteur à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1er avril 2012

Entendu le Maire,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FAIT SIENNES les propositions et **FIXE** le nouveau tableau des effectifs tel que joint en annexe, à compter du 1er avril 2012

VOTE les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012 Frais de Personnel du budget primitif 2012

DONNE pouvoir au Maire pour signer l'arrêté correspondant.

Délibération n° 2012/019

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Ligneville

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant l'Assemblée à se prononcer sur la demande

d'adhésion de la commune de Ligneville (312 habitants).
Avec cette nouvelle demande, le Syndicat compterait 509 collectivités adhérentes
(458 communes et 51 groupements de communes).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE pour l'adhésion de la collectivité précitée.

Transmis en Préfecture le 21 mars 2012

Affiché le 22 mars 2012